



La nouvelle Fluidité des contrôles portuaires

Guide des bonnes pratiques
& nouveau processus déclaratif
des contrôles sanitaires

Dans le cadre de l'Expérimentation Nationale du Point Unique de Contrôle aux Frontières (PCUF), les partenaires de la communauté portuaire de Marseille Fos, sous le pilotage du délégué d'Axe Méditerranée-Rhône-Saône et de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, ont œuvré collectivement pour améliorer la logistique d'approche liée aux contrôles sanitaires sur le port de Marseille Fos.

Ce guide décrit les 3 axes d'amélioration pour fluidifier le dispositif des produits soumis à contrôles à l'importation.

Il décrit les étapes à respecter pour une bonne coordination de la chaîne portuaire et de ses acteurs, et une meilleure qualité de service avec l'élargissement de plages de contrôle.

Le nouveau processus déclaratif répond aux besoins de fluidité, de sécurité et de traçabilité de la marchandise pour les opérateurs privés et les administrations d'Etat : les transitaires, les manutentionnaires, les services douaniers, vétérinaires et phytosanitaires (SIVEP).

¹ La Douane, le Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire (SIVEP), les Manutentionnaires des terminaux de Marseille et Fos-sur-Mer, les Transitaires de la place portuaire de Marseille et Fos sur Mer, MGI

Les 3 axes d'amélioration pour fluidifier l'entrée sur le territoire des produits soumis à contrôles sanitaires

- Un élargissement des plages de contrôle
- Un dispositif incitatif pour déclarer mieux
- Un nouveau processus déclaratif pour davantage de fluidité



Un élargissement des plages de contrôle et un renforcement des effectifs

Parmi les pistes d'amélioration préconisées dans les travaux de l'expérimentation nationale du PCUF, les notions d'élargissement des plages de contrôle des services des inspections vétérinaires et phytosanitaires sont apparues comme nécessaires pour un meilleur débit de contrôles des flux.

Le SIVEP offre de nouvelles amplitudes horaires :

	du lundi au vendredi	samedi
PCF DE FOS	PCF vétérinaire 8h30 - 16h en continu (au 1 ^{er} janvier 2023)	
	PCF phytosanitaire 8h30 - 18h en continu (au 1 ^{er} mars 2023)	
PCF DE MARSEILLE	8h30 - 12h 13h30 - 16h	9h - 12h (sur demande)
Prochainement		
PCF DE FOS ET MARSEILLE	8h30 - 18h en continu	

Ces nouvelles amplitudes horaires, déjà opérées dans les plus grands ports mondiaux, renforceront l'attractivité du port de Marseille Fos par une standardisation des pratiques, et amélioreront la qualité de service en matière de fluidité et d'absorption des flux de marchandises.

Un dispositif incitatif pour déclarer mieux

Afin d'inciter les opérateurs à déclarer mieux et optimiser le dispositif préconisé, les partenaires ont intégré un système de bonus.



En respectant le processus déclaratif, vous améliorez votre performance et vous bénéficiez de :

- La priorisation en amont de vos unités de transport
- Une réponse rapide aux demandes de RDV dans France Sésame ;
- La communication instantanée de la décision prise sur la marchandise après contrôle (sauf si analyses et examens complémentaires requis) ;
- En cas de contrôle non réalisé dans le RDV prévu, pour une raison indépendante de la volonté de l'opérateur, le conteneur sera priorisé par les services de l'Etat.

Un nouveau processus déclaratif...

ÉTAPE 1 TRACES

L'opérateur crée le DSCE (déclaration véto/phyto) et saisit toutes les données nécessaires.

ÉTAPE 2 FRANCE SESAME

L'opérateur fait sa demande de rendez-vous :

- Pour MARSEILLE (phyto) : il indique le jour souhaité,
- Pour FOS : il indique jour et créneau horaire souhaités,
- Les confirmations de rendez-vous s'opèrent ensuite par mail ou par téléphone (véto + contrôle docs OK).

ÉTAPE 3 CI5

L'opérateur saisit sa demande de déplacement vers le PCF soumise à l'accord douane et obtient le statut "final release" pour déplacer la marchandise.

ÉTAPE 4

À l'issue d'un contrôle favorable, la déclaration en douane, préalablement déposée dans DELTA, est intégrée dans Ci5, finalisant le processus déclaratif.

... pour davantage de Fluidité

NEW

Partage du planning des contrôles par le SIVEP aux manutentionnaires

Transmission le vendredi de la semaine précédant les contrôles, avec actualisation pendant la semaine ciblée si nécessaire.

NEW

L'opérateur renseigne dans Ci5 la date et l'heure du RDV* prévu en contrôle (utiliser le champ "Commentaire/Comment")



Port de Marseille Fos
23 place de la Joliette . CS 81 965
13 226 Marseille cedex 02
(33) 4 91 39 40 00
www.marseille-port.fr



www.marseille-port.fr